



Minimum 14 ans

FORMATION CERTIFIANTE

Formation Réf : **AE PER AM**

PERMIS CYCLOMOTEUR - PERMIS AM

285€

PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes souhaitant conduire des cyclomoteurs ou des quadricycles légers à moteurs (quad ou voiturette) d'une cylindrée limitée à 50 cm3 dont la puissance n'excède pas 4Kw et dont la vitesse est limitée à 45 km/h. La validation du permis AM sur cyclomoteur valide également l'option quadricycle léger à moteur dès lors que l'élève remplit la condition d'âge requise (16 ans pour les quadricycles).

Être âgé de 14 ans au minimum pour suivre la formation du permis AM sur cyclomoteur et 16 ans pour les quadricycles légers à moteurs, et être titulaire de l'ASSR1 ou 2 ou ASR.

OBJECTIFS

La formation doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour conduire un cyclomoteur en sécurité.

DURÉE

8 heures qui correspondent à l'obligation règlementaire.

CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ Les démarches administratives et d'inscription (ANTS)
- ✓ 1 Kit pédagogique (fiche de suivi, livret...)
- ✓ 2 heures de pratique sur plateau
- ✓ 4 heures de pratique sur route
- ✓ 2 heures de théorie (sensibilisation aux risquent routiers)

 Dont 1 heures de sensibilisation en présence d'un parent.

Nos tests et cours de code se font avec enseignant en salle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS. Constitution du dossier.

- √ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
- √ 1 carte de séjour
- ✓ 1 photo d'identité numérique agréée ANTS.
- ✓ 1 copie de l'attestation de recensement
- ✓ 1 copie du certificat de participation à la Journée d'appel.
- ✓ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
- ✓ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ✓ 2 enveloppes timbrées autocollantes de format A4 ou A5 Si vous êtes hébergé.
- ✓ 1 justificatif de domicile de votre hébergeant
- ✓ 1 copie couleur de la carte d'identité de l'hébergeant,
- ✓ 1 attestation d'hébergement

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés 2 roues.

VALIDATION

Partie théorique validée par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de premier ou de second niveau ou par l'attestation de sécurité routière (ASR) validé par les GRETA.

Partie pratique, ouverte aux seuls titulaires de l'ASSR et/ou ASR, est constituée d'une phase d'enseignement hors circulation, d'une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, et d'une phase de sensibilisation aux risques.

Une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière sera délivrée par l'auto-école en fin de formation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

CONTACT

AUTO-ECOLES OHLICHER

Port: **0694 42.85.30** - Tel: 0594 30.10.14 - Tel: 0594 30.00.05 Mail: **autoecoles@ohlicher.fr** - Web site: **www.ohlicher.fr**

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° E0409C00650 Déclaration d'existence n° 96973040197







